



Compte rendu

Audience SNUipp-FSU académique

Le **SNUipp-FSU académique** a été reçu en audience par le recteur le **mercredi 6 juin dernier**.

Articulation Rectorat – DSDEN

La coordination académique du SNUipp-FSU Auvergne explique au Recteur qu'il est un interlocuteur privilégié du 1^{er} degré. Cette audience a été sollicitée car bon nombre de dossiers sont communs aux quatre départements, et étudiés à l'échelle du rectorat (répartition des moyens, formation, certains éléments de carrière des personnels). D'autre part, les DSDEN avancent souvent l'argument de l'harmonisation des règles, des décisions entre les départements.

Avenir des académies

La coordination académique du SNUipp-FSU a pris connaissance, du rapport de l'IGAENR concernant le devenir des académies. Quel sera le devenir des académies ? Qu'en sera-t-il de l'échelon départemental et de la gestion des ressources humaines du 1^{er} degré ? Le SNUipp-FSU exprime les inquiétudes des personnels enseignants et administratifs. M. le recteur répond que pour le moment, aucune décision n'a été prise au niveau du Ministère. Il explique que, en cas de rapprochement des académies, le cadre de gestion des personnels resterait le même, au moins jusqu'en 2022. Le cadre académique n'est pas suffisamment fonctionnel.

Gestion des moyens

Le SNUipp-FSU constate que la dotation nulle dont a bénéficié l'académie risque de rendre la rentrée difficile dans bon nombre d'écoles. Chacun des départements constate des difficultés de remplacement, des RASED incomplets et en nombre insuffisants. Si le rural a pu être préservé dans le Puy De Dôme, l'Allier a payé le prix fort des dédoublements de CP et CE1 dédoublés. Dans le Cantal et la Haute Loire, les conventions n'ont pas permis de protéger les petites écoles rurales. Si l'académie rend des postes dans les années à venir, la situation va s'aggraver même si la baisse des effectifs est indéniable. Le SNUipp-FSU alerte le recteur sur ce sujet et lui demande de communiquer au Ministère la nécessité de conserver tous les postes budgétaires de l'académie, voire de les augmenter pour faire face à tous les besoins cités...D'autres points sont abordés comme la question de la scolarisation des moins de trois ans (avec l'expérimentation des jardins d'enfants en Haute Loire qui font concurrence à l'école publique), la nécessité de préparer la nouvelle carte de l'éducation prioritaire (en 2019) et la prise en compte des écoles isolées au même profil que celles classées REP ou REP+.

On nous entend mais pas de réponse dans l'immédiat.

Par contre, le Secrétaire Général annonce qu'aucune fermeture ne devrait se faire à la rentrée sans avoir été annoncée avant les congés d'été.

Concours, contractuels enseignants, formation

Points abordés :

- la baisse de postes au concours avec un recrutement de contractuels qui risque de se reproduire à la rentrée 2018. Ce qui devait être exceptionnel en 2017 va perdurer.
- Le SNUipp-FSU académique dénonce une nouvelle fois le recours aux contractuels, d'autant plus regrettable que de nombreux professeurs des écoles demandent à intégrer nos départements (notamment le Puy De Dôme).
- Le statut des contractuels admissibles au concours avec l'obligation de repasser le concours
- l'inexistence d'un vrai plan de formation continue et l'annulation de stages de formation en raison du manque de remplaçants. Le SNUipp-FSU a rappelé que le développement de la formation continue est indispensable pour permettre aux personnels de progresser dans leurs pratiques. Elle doit tenir compte également de l'allongement des carrières et permettre à chacun de se renouveler, de prendre du recul et éviter l'épuisement professionnel.

ASH

Suite à la disparition des options des postes ASH dans le mouvement intra (CAPPEI), le SNUipp-FSU demande un engagement de l'administration à faire partir en stage de formation ASH, les collègues qui arrivent sur une option différente. Les IEN-ASH nous ont informés du fait que les quatre DASEN sont favorables à mettre en place les formations complémentaires et de professionnalisation pour les personnels nommés sur de nouvelles options.

Le SNUipp-FSU a demandé par ailleurs la restitution des postes de RASED qui ont été supprimés.

La question des Directeurs de SEGPA a également été soulevée : les textes réglementaires datent de 1981 et n'ont jamais été revus. De ce fait, la formation DDEAS ne correspond plus aux fonctions des directeurs de SEGPA actuels. Une réflexion globale sur la SEGPA est en cours avec peut-être un niveau diplôme.

Pour pérenniser les personnels faisant fonction et les sécuriser sur leurs postes, il a été proposé au Ministère de créer une Liste d'Aptitude.

Au sujet des professeurs des écoles exerçant en EREA, l'ISAE leur sera bien versée à partir de septembre 2018.

Situation des personnels

Le SNUipp-FSU déplore un raidissement sur les droits des personnels. Les refus de temps partiels sur autorisation, de plus en plus nombreux, ont et auront des conséquences sur la vie personnelle et la santé des enseignants, ce qui entraînera de façon indéniable, des conséquences sur leur service avec la multiplication des arrêts maladie alors que nous manquons déjà cruellement de remplaçants.

Les autorisations d'absences pour des rendez-vous médicaux sont accordées le plus souvent sans traitement, l'administration arguant que ceux-ci peuvent être pris en dehors du temps de service. Les personnels ne méritent pas d'être traités avec un tel mépris, et ce par manque d'anticipation sur les recrutements lors du CRPE.

On constate par ailleurs que la profession va de moins en moins bien (démissions, burn out...). Les CHSCT sont de plus en plus souvent saisis. Le SNUipp-FSU se félicite du fait que les collègues se saisissent de cet outil. Toutefois, les nombreuses fiches démontrent le malaise croissant chez les personnels. Les annonces en tout genre du ministre n'aident pas les enseignants à exercer dans des conditions sereines.

Allongement des carrières

Au vu de l'allongement des carrières, les représentants du SNUipp académique ont souligné qu'il est indispensable de prévoir un accompagnement non seulement sur la fin de carrière, mais également tout au long de la carrière des agents.

Médecine de prévention

De nombreuses questions à ce sujet pour l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale dont la dernière visite remonte pour la plupart à la visite d'embauche chez un médecin agréé. La situation de la médecine de prévention est des plus alarmantes : des médecins en nombre insuffisant, une spécialité au rabais, un manque de moyens généralisé... Et de fait, des enseignants qui n'ont aucune idée de leurs droits et de ce que devrait être le service de médecine de prévention. Agir sur les conditions de travail, prévenir les risques professionnels, garantir une bonne santé au travail, cela n'est possible qu'avec un service de médecine de prévention en capacité d'assurer toutes ces missions. Le SNUipp, avec la FSU, a d'ores et déjà interpellé le ministère.

Le Secrétaire Générale exprime le fait que le rectorat prend en compte le problème de la santé des personnels : il devrait y avoir prochainement, au niveau académique, un médecin et un infirmier de prévention de plus. Des formations à la médecine de prévention et à la santé scolaire vont être mises en place.

AESH

Un portail académique à destination des AESH se met en place, avec notamment un VADEMECUM les concernant. Une circulaire sur les frais de déplacement est en ligne dans le 63 et va être généralisée aux autres départements. D'ores et déjà, ils sont informés du remboursement de leurs frais de déplacement.

